



LANCEMENT DU PROJET DE TARIFICATION INCITATIVE

Démarrage des enquêtes auprès des foyers

Madame, Monsieur,

Votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères va évoluer à partir du 1^{er} janvier 2024. Elle sera composée ainsi :

- une part fixe avec taux réduit par rapport à celui de la taxe actuelle ;
- une part variable calculée en fonction du volume de votre bac et du nombre de fois où votre bac sera ramassé.

Pour inciter à la réduction des déchets, l'Etat a prévu de tripler d'ici à 2025 la taxe sur chaque tonne de déchets ménagers traités. Pour faire face à cette augmentation importante des coûts de traitement, la tarification incitative est un mode de financement qui permet aux usagers de maîtriser leur facture, comme ils le font déjà pour le gaz, l'électricité ou encore l'eau.

Ainsi, grâce à la Tarification Incitative, l'Intercom Bernay Terres de Normandie ambitionne d'inciter l'ensemble de la population à réduire sa production de déchets et à améliorer ses gestes de tri pour préserver l'environnement.

Durant les années 2022-2023, l'Intercom réalisera une enquête en porte à porte. Des enquêteurs se présenteront à votre domicile dans les prochaines semaines, afin de vous délivrer des conseils et de vérifier avec vous les informations suivantes :

- vos coordonnées : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse email ;
- les coordonnées de votre propriétaire si vous êtes locataire ;
- le nombre d'habitants du foyer ;
- les caractéristiques de votre bac actuel (volume, état) ;
- votre besoin réel / votre production moyenne de déchets.

L'enquêteur procédera ensuite à l'insertion d'une puce sur votre bac, qui servira à comptabiliser le nombre de collectes de celui-ci. Si votre bac n'est pas adapté à la taille de votre foyer, il sera remplacé et vous sera livré ultérieurement.

Enfin, cette enquête nous permettra également de vous présenter le fonctionnement de la tarification incitative et de répondre à vos questions. Une brochure regroupant les principales informations vous sera remise à cette occasion.

En cas d'absence, il vous sera demandé de contacter le service déchets ménagers et économie circulaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour convenir d'un rendez-vous.

Mieux gérer ses déchets, c'est mieux gérer son porte-monnaie et préserver l'environnement.

Nicolas Gravelle

Président de l'Intercom Bernay
Terres de Normandie

Valéry Beurliot

Vice-Président de l'Intercom Bernay
Terres de Normandie en charge des déchets
ménagers, de l'habitat, de l'aire d'accueil
des gens du voyage et des terrains familiaux



Mise en place de la nouvelle tarification

Plusieurs étapes

Entre juillet 2022 et décembre 2023

- Enquêtes dans les communes
- Distribution des bacs
- Installation des puces

Durant l'année 2024

- Premières levées à compter du 1^{er} janvier 2024

A partir de 2025

- Réception des premières factures sur la base du nombre de ramassages comptabilisé en 2024

A votre écoute

**Service déchets
ménagers et
économie circulaire**

Tél : 02.32.43.50.06
(taper 2)

Email : dechetsmenagers@bernaynormandie.fr